

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 17 mai 2021*

**N°97/05/2021 : ADHESION A L'ASSOCIATION DE DEFENSE DU PATRIMOINE  
NUCLEAIRE ET DU CLIMAT - FRANCE**

*L'an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 mai 2021.*

**Présents : 42**

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial-DEJEAN, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Andréa CARO, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL, Valérie CAURO

**Pouvoirs : 7**

Mesdames, Messieurs Nadia CHEKLIT à Jean Martial DEJEAN, Nadine BON à Danielle AMOUROUX, Sophie LARAN à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Khalid LAABID, Michel CAPPELLETTI à Arnaud HILION, Olivier FOURNET à Laetitia DESGUERS, Stéphane GONZALEZ à Lucie FOURNEL

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

L'Association de défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France) est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle a été déclarée en Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt le 16 septembre 2020 et sa création a été publiée au Journal Officiel du 19 septembre 2020.

Cette Association a pour but :

- de sensibiliser les citoyens à la défense du patrimoine scientifique et industriel que constituent les installations nucléaires civiles installées sur le territoire national et, avec elles, les ressources et emplois directs et indirects qu'elles procurent, ainsi que les compétences et les capacités industrielles associées,
- Leur apporter l'expertise scientifique portant sur les problèmes énergétiques et climatiques,
- de contribuer à la protection de l'environnement et à la défense du climat en encourageant l'appel aux moyens dé-carbonés pour la production d'électricité,
- d'agir auprès des personnalités politiques et collectivités territoriales, des associations, des acteurs économiques et des relais d'opinion pour faire connaître l'impact économique et social dudit patrimoine et, in fine, participer à l'élaboration d'une politique énergétique cohérente en termes économiques et environnementaux valorisant les compétences et le patrimoine nucléaire civil national.

Le bien-fondé de l'objet de l'Association a été attesté par un large éventail de personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine de l'énergie et du climat, réunies dans un Comité de Soutien de l'Association.

Le coût annuel de l'adhésion est fixé à 150 € (tarif 2021).

Considérant que conformément au Code Général des Collectivités territoriales, la première adhésion de la collectivité doit faire l'objet d'une délibération,

Vu les crédits ouverts au Budget de l'exercice en cours,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adhérer à l'Association de défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 MAI 2021**  
**26 MAI 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 mai 2021

Maire,  
Axel de LABRIOLLE

